

bill, on mentionne un appareil récepteur de radio destiné aux communications radioélectriques, soit par transmission, soit par réception. Or, une station de télévision à antenne collective est essentiellement réceptrice. Si un particulier peut légalement capter une émission grâce à sa propre antenne privée, pourquoi serait-il nécessaire, pour un groupe de personnes, d'obtenir une licence du BGR, s'il décidait d'installer une antenne plus pratique afin de capter plus d'émissions qu'il ne pourrait le faire avec une seule antenne installée sur le toit d'une maison ou avec une antenne intérieure?

Je soutiens qu'il est aussi ridicule pour un cabinet qui se dit libéral de prendre cette initiative qui entrave la liberté du particulier puisqu'il l'empêche de regarder les émissions de son choix, que de présenter un projet de loi qui nous dicterait ce que nous pouvons lire. Personne ne portera à ce point atteinte à la liberté de la presse.

• (9.10 p.m.)

Pourquoi entravent-ils la liberté de parole? Ils se gargarisent de grands mots sur la liberté d'expression mais évitent toute allusion à la liberté d'entendre ce qui se dit? Je n'avais jamais entendu parler du clivage d'une de nos libertés fondamentales avant la présentation de ce bill aux députés.

Le 21 décembre, j'étais arrivé à la cinquième demande d'antenne collective de télévision qui avait été rejetée et dont il était question dans l'intéressante lettre du secrétaire d'État. L'honorable représentante disait dans cette lettre que la demande de la Northern Telephone Limited pour qu'on supprime le poste de Sault-Sainte-Marie dans son réseau existant à Wawa en faveur d'un canal de Cadillac, au Michigan, a été rejetée parce que le BGR croyait que le circuit devrait transmettre le canal canadien disponible. C'est là une réponse accablante, si j'en ai jamais entendu une. La demande d'abandon du poste de Sault-Sainte-Marie en faveur d'un canal de Cadillac, au Michigan, a été rejetée parce qu'on croyait que le circuit devait transmettre les émissions du canal canadien existant. Ces propos sont vraiment terribles et ils nous montrent quel sorte de gouvernement nous avons au Canada. Le fait que ce paragraphe ne cite pas tous les aspects de la question n'est qu'accidentel, j'imagine, dans la question à l'étude.

Je ferais perdre trop de temps au comité en vous exposant tous les faits et en lisant la correspondance des exploitants du réseau actuel d'antenne collective à Wawa. Pour gagner du temps je vais paraphraser les renseignements que j'ai ici sous forme imprimée. Une licence avait été accordée à la suite d'une demande faite il y a quelques années pour

l'établissement d'un réseau d'antenne collective à Wawa. Il n'existe absolument aucune ligne terrestre entre la station de télévision de Sault-Sainte-Marie et Wawa. La demande avait été adressée comme il se doit au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour des installations micro-ondes entre Sault-Sainte-Marie, en Ontario et Wawa afin que les résidents de cette dernière localité puissent capter les émissions de la station de Sault-Sainte-Marie, qui est privée, affiliée à Radio-Canada. Il s'ensuivit de lourds frais pour l'exploitant de la station de télévision à antenne collective à Wawa, mais il fit établir la station de Sault-Sainte-Marie. Il tenait à le faire. Il le fit et il a continué à le faire depuis l'octroi de la licence.

Avec le temps certaines gens de Wawa commencèrent à faire pression pour recevoir des émissions autres que celles de l'unique station de Sault-Sainte-Marie et Radio-Canada a pu faire établir...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Stafford: Monsieur le président, je prends de nouveau la parole sur le bill de la radiodiffusion puisque j'ai appris nombre de choses depuis mes remarques à la Chambre le 21 décembre. En outre, il existe une ou deux questions très graves concernant le lien entre la programmation de Radio-Canada et la nature du nouveau projet de loi dont je n'ai pas encore eu le temps de parler.

J'aimerais d'abord féliciter la direction de la Société Radio-Canada de ce qui semble un changement de politique. Des préopinants ont mentionné le parti pris qui était manifeste lorsqu'on a traité, à Radio-Canada, de la question des nègres aux États-Unis. Le 21 décembre, j'ai signalé le fait que la Section des informations et des affaires publiques du réseau d'État ne cessait de montrer les émeutes et le mauvais côté du problème racial outre-frontière, sans mentionner, ou presque jamais, les nombreuses mesures positives et créatrices qu'on y prend pour améliorer les rapports entre les races. Voici ce que je disais alors:

On a interviewé à Radio-Canada Rap Brown, Stokely Carmichael ainsi que d'autres leaders extrémistes noirs. Mais pourquoi n'avons-nous pas entendu les leaders de la majorité modérée?

Je suis heureux de constater qu'à la suite de ces diverses déclarations à la Chambre, Radio-Canada, au *Téléjournal* du 8 janvier, à 11 h. du soir, non seulement a fait le compte rendu de l'élection du premier maire noir de la cité de Cleveland mais a aussi présenté une partie d'une allocution du grand leader modéré noir, Roy Wilkins. Il semble aussi qu'un certain aspect de l'autre côté de la